



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MAI 2024

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 21 mai 2024 s'est réuni le 27 mai 2024 à 19h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, le Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames, CORMARY, CARTON, JAUNET, DEL RIO, DIVAY
Messieurs GROSPIRON, MARVILLE, MORIN, BLANC

ABSENTS EXCUSÉS : S. BOUTOILLE pouvoir à F. DEL RIO, C. GUERDA

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

A l'unanimité, Madame JAUNET est élue secrétaire de séance.

2/ AJOUT DE 2 POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter les 2 points suivants : accord de principe avec Orange et approbation à l'adhésion de 2 EPCI au SE 60.

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à ajouter ces points à l'ordre du jour.

3/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité. Une concertation a été organisée via le site internet et une adresse mail créée afin de recevoir les observations des habitants.

4/ IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (LOI APER)

Madame le Maire indique que ce travail a été fait avec l'aide du PNR. Une concertation a été organisée via le site internet, les habitants en ont été informés par mail et par la page facebook, une adresse e-mail dédiée a été créée afin de recevoir les observations des habitants et aucune observation n'a été faite. Madame le Maire précise que ce document sera annexé au PLU mais qu'il n'est pas opposable.

A l'unanimité, le conseil valide l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables.

5/ AUTORISATION DES TRAVAUX DU PIGNON DE LA SALLE DU LAVOIR

Madame le Maire indique que 3 devis ont été demandés afin de réaliser un habillage en moellon du pignon de la salle du Lavoir. La meilleure offre est celle de la société DUPRE pour un montant de 22 134€ TTC. Une subvention de 50% nous a été accordée par le fond

de concours de la CCSSO. Pour rappel, un fond de concours de 90 000 euros nous a été accordé pour des travaux réalisés sur 2023 et 2024.

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à signer ce devis.

6/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT AVEC INTRAMUROS

Madame le Maire indique qu'une application « IntraMuros » nous est proposée à l'essai par l'UMO. Monsieur Blanc s'est chargé de découvrir cette application et nous propose de signer ce contrat. Cette application va permettre aux Aumontois d'être informés rapidement via des notifications sur leur Smartphone

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à signer ce contrat

7/ ETUDE DE RACCORDEMENT RESEAU D'EAU POTABLE ET POSE DE BORNE INCENDIE AU HAMEAU DE LA BROSSE

Madame le Maire propose au conseil de lancer une étude sur la réalisation de borne incendie et du raccordement au réseau d'eau potable du hameau de la Brosse. Un devis a été réalisé par la société AMODIAG pour un montant de 9 336,00€ TTC. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'AESN.

8/ ADHESION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes des Pays du Noyonnais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ont sollicitées leurs adhésions au Syndicat d'Energie de l'Oise afin de leur transférer des compétences exceptionnelles.

Le SE60 a notifié à la commune ces deux demandes et demande la délibération sur leur adhésion.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces adhésions au SE60.

9/ ACCORD DE PRINCIPE AVEC ORANGE

Messieurs Gropsiron et Morin ont rencontrés à plusieurs reprises des représentants d'Orange afin d'installer une antenne sur le village.

Plusieurs possibilités de terrains communaux ont été proposées, plusieurs ont été écartés lors d'une première étude à cause d'impossibilité technique, seul le terrain proche du Lavoir reste d'actualité.

Monsieur Gropsiron indique qu'il nous faut signer un accord de principe afin d'autoriser Orange à lancer les études nécessaires et précise que cela n'est pas une autorisation de réaliser les travaux.

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à signer cet accord.

Madame le Maire lève la séance à 20h30

Christel Jaunet,
Le Maire



C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
H.MORIN	C.GUERDA	A.BLANC	